

Rapport moral 2025 / 2026 de l'association GRENE

Pour l'année associative 2025 / 2026, le CA de GRENE s'est mobilisé pour rendre effectives les 3 orientations d'action et de travail proposés lors de l'AG de Pontcharra en 2025 :

- Continuer à sensibiliser, former et mobiliser l'ensemble de la société pour faire face aux défis posés par le changement climatique et l'érosion de la biodiversité.
- Construire ensemble un monde plus respectueux de l'environnement et des ressources naturelles. L'avenir de notre planète dépend de l'engagement et de la solidarité de chacun.
- Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des objectifs de développement durable, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale.

Ces trois thèmes passaient par la continuité de nos actions habituelles : la promotion des déplacements doux, la dénonciation des atteintes à la biodiversité et les pollutions diverses à travers le réseau sentinelles de l'Environnement, la défense des terres agricoles et les projets climaticides, les soirées ciné-débats. Ces actions sont débattues et préparées lors des séances de travail du lundi ; ouverte une fois par mois à l'ensemble des membres de GRENE, et d'un CA mensuel.

A ces actions habituelles, nous avons ajouté en début d'année l'idée de mettre en place des informations sur les coupes rases et la migration assistée pour l'adaptation de la forêt au changement climatique.

Lutte contre le DRIFT de Pipay : cette année nous avons co-écrit une pétition, avec 5 associations locales, dont FNE 38 et Mountain Wilderness qui est d'envergure nationale. <https://www.change.org/Stop-Drift> et proposé la signature en direct sur les marchés d'Alleverd et du Touvet, ainsi qu'à la fête des 30 ans du Parc de Chartreuse.

Nous avons rencontré la maire de Theys, pour proposer des événements alternatifs, envoyé un courrier au préfet, pour signaler la pollutions de l'air et de l'eau des précédentes éditions, et les risques qu'elles faisaient encourir aux personnes sensibles, à destination desquelles il n'y avait aucune information. Un courrier a été envoyé à la CCLG, pour dénoncer l'incohérence de l'aide de l'Office du Tourisme pour de tels événements, sans réel intérêt culturel et générateur de comportements inappropriés. L'entraînement au drift, c'est toute l'année sur les routes.

Dans la perspective d'une nouvelle édition en 2026 :

- nous avons étudié les bases juridiques d'un recours contentieux,
- acheté un petit appareil mobile pour mesurer la pollution de l'air, le jour de l'événement,
- fait un petit film pendant le Drift, et un autre pour montrer les déchets laissés sur place.

Enfin 8 jours avant le Drift, dans un article de FR3, nous pouvions lire : « *Sous la pression d'extrémistes écologistes* », l'organisateur d'une course de drift annule son édition 2026 en Isère » <https://ebx.sh/ZwslAL>.

« *Dès 2026, le Slide Drift Series n'aura plus lieu à Pipay (7 Laux), en Isère. Une décision prise par les organisateurs de cette course automobile qui dénoncent des menaces, selon eux, de la part d'associations environnementales...* » En fait nous étions accusés de vouloir répandre des clous à l'aide de drones pendant l'événement, au risque de provoquer un carnage. C'est évidemment faux, GRENE tient à rappeler que l'association n'utilise dans ces luttes pour la préservation de l'environnement, que les moyens légaux : l'éducation à l'environnement, les pétitions et en dernier lieu, les recours gracieux et juridiques.

Dénigrer les associations environnementales pour faire oublier sa responsabilité de pollueur n'est pas nouveau. Mais un nouveau pas est franchi en agitant l'épouvantail d'un éco-terrorisme qui n'a aucune réalité, il faudra faire avec.

Tenue d'un stand, au Festival Regard Animal, un événement de documentaires animaliers qui s'est déroulé à Sainte-Marie-d'Alloix du 15 au 18 mai 2025, organisé par l'association L'avHangard.

Marais de la Frette.

Avec l'appui de bureaux d'études spécialisés et de la SAFER, la CCLG a mis en place un plan de restauration du marais de la Frette au Touvet, et a procédé à des acquisitions foncières. L'objectif est que le programme de mesures issues de ce plan puisse être mis en œuvre au titre de mesures compensatoires dues par divers aménageurs du territoire.

Afin d'échanger sur ces éléments, GRENE a été invité à la réunion du **Comité FEI**.

Le site du marais est déjà inscrit comme APPB, à ce titre, nous devons rester vigilant, car les conditions d'application des mesures compensatoires, comportent des mesures précises :

Impact résiduel identifié : l'impact sur la biodiversité doit être évalué et jugé non évitable et non suffisamment réduit.

- Ciblage des composantes : la compensation doit concerner les mêmes espèces, habitats et fonctions que celles altérées par le projet.
- État équivalent ou meilleur : la mesure doit permettre de maintenir ou améliorer la qualité environnementale par rapport à l'état antérieur.
- Complémentarité : les actions de restauration, création ou réhabilitation doivent être accompagnées de mesures de gestion conservatoire (pâturage extensif, entretien de haies, etc.) pour assurer le maintien de la qualité.

Jardin de Pardaillan : sur cet espace géré par la pépinière de la Devinière à la Frette, la LPO a financé la création de trois mares. GRENE a participé à ce projet en particulier par la mise en place d'un grillage autour des mares.

Sorties Nature :

Tout juste après notre AG, inscrite au programme des 10 jours de ReVES, une sortie découverte des orchidées et des chants d'oiseaux a réuni une trentaine de participants au total.

Dimanche 29 juin 2025, à la découverte des milieux naturels de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, au départ de Pré Orcel. L'alpage de Sainte-Marie-du-Mont abrite une multitude d'espèces végétales rares ou endémiques.

Participation à une Petite manifestation, organisée par le collectif Grignon le 4 juillet, pour faire entendre une autre voix, en présence des médias, lors l'inauguration de la ZAE de Moulin Vieux à Pontcharra par la CCLG.

Stand à la Fête de l'Ecologie, samedi 20 septembre 2025 - Ste Marie d'Alloix pour présenter les activités de GRENE, et participation à une table ronde sur l'alimentation.

Manifestation lundi 29 septembre à 17h30 devant l'agora de St Ismier, avant la réunion du conseil communautaire. Un des points à l'ordre du jour du Conseil, était la délibération portant création de la ZAE de Grignon. L'objectif était d'alerter les élus et de contester les choix faits par la CCLG sur l'artificialisation des terres dans le Grésivaudan.

Envoie d'un courrier aux stations de ski. La présence de déchets divers dans les stations communautaires gérées par la CCLG, depuis plusieurs années, nous préoccupent. Nous avons alerté sur des atteintes récurrentes à l'environnement montagnard qui ne sont pas prises en compte à ce jour.

Mobilités actives : cette année nous avons travaillé avec le SMMAG sur la liaison cycliste entre le Touvet et Goncelin. Le bureau d'étude en charge de ce dossier a produit un projet qui nous a été présenté. Il nous donne entièrement satisfaction et nous avons validé cette étude. Mais à ce jour nous ne sommes pas informés de la suite que le SMMAG souhaite donner à cette étude a-t-elle été validée ou rejetée ? Il faudra relancer le SMMAG dès que le nouvel exécutif du SMMAG sera connu. Nous continuerons l'action des vélorutions que nous avons mise en place pendant plusieurs années pour montrer notre engagement pour faire avancer les projets.

Dans le même temps le Département a avancé dans la réalisation de la Belle Via, voie cyclable entre Grenoble et la Savoie. La liaison entre Tencin et Pontcharra et jusqu'en Savoie a été réalisée. La liaison entre Crolles et la Terrasse aussi, ainsi que le raccord entre Le Bois de la Bâtie et le pont des Glières au niveau du lac du Bois de Gramont. Il reste à réaliser le raccord entre ce dernier point et le nouveau pont de Brignoud. Il reste aussi à réaliser la traversée de l'Isère au niveau du pont de Tencin qui va être reconstruit et dont la reconstruction a été reportée suite à l'attentat du pont de Brignoud.

Concernant la traversée Crolles Brignoud avec une passerelle sur l'autoroute, la traversée St Ismier le pont de la Bâtie et la construction d'une passerelle sur l'Isère et nous n'avons pas de nouvelles de l'avancement du schéma directeur cyclable du Grésivaudan.

Insécurité routière à Theys : pétition lancée et mise en ligne d'un clip,

Création de 4 affiches de présentation de GRENE : pour un affichage lors de nos participations à des événements publics sur notre stand. Ces affiches s'avèrent être très utiles, elles ont été utilisées la première fois pour l'événement Point de bascule du 15 novembre à Sainte-Marie-d'Alloix.

Courrier à destination du CCLG, au sujet de la station de lavage du Touvet pour les informer des doutes que nous avons concernant les travaux de mise en conformité de la station au réseau d'assainissement, cela au regard de ce que nous avons constaté : un champ d'épandage, qui envoie dans le sol et la nappe phréatique, d'importantes quantités d'eau de lavage de véhicules automobiles, sans recyclage et sans traitement d'épuration.

Ciné débat avec la projection du film "Toxic bodies"

En décembre 2025, dépôt d'un recours gracieux : en appui au collectif Grignon, participation de GRENE pour un recours gracieux dirigé à l'encontre de la délibération portant création de la ZAE de Grignon. Sans réponse de la CCLG, à ce recours gracieux, le collectif Grignon vient de déposer en mars 2026 un recours juridique, GRENE est partie prenante de ce recours.

En mars 2026, stand sur le marché du Touvet : en collaboration avec le CCLT (Comité Contre le Lyon-Turin) du Plateau des Petites Roches nous avons organisé un stand sur le marché du Touvet afin d'expliquer notre opposition à la deuxième ligne du Lyon-Turin.

Cette année associative 2025 / 2026 s'achève dans un contexte national, de fortes régressions des droits environnementaux.

1) Malgré une forte mobilisation citoyenne et une pétition qui a recueilli plus de 2 millions de signatures contre elle, la loi Duplomb revient en force après annulation par le Conseil d'État de l'acetamipride... La Loi d'orientation agricole qui vient d'être examinée par le Conseil des ministres va être présentée à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

L'article 1 de cette loi d'orientation agricole met en place des « projets d'avenir agricole » portés par les acteurs économiques des territoires pour répondre aux objectifs et aux priorités issus des conférences de la souveraineté alimentaire. Mais les projets d'avenir issus de ces conférences ont été élaborés sans réelle ouverture à la société civile et traduisent une vision réductrice de la souveraineté alimentaire, centrée exclusivement sur la balance économique. La rédaction des articles montre une absence préoccupante de prise en compte des enjeux environnementaux et sanitaires, ainsi qu'une incohérence manifeste avec les différentes stratégies nationales en place sur l'agriculture et l'alimentation, la santé et le climat (SNBC Stratégie nationale bas carbone, SNANC Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat, PNNS Programme national nutrition santé).

2) Recul inquiétant des dispositifs inscrits dans les lois de protection de l'environnement

Le Parlement a définitivement adopté mercredi 15 avril 2026, le projet de loi de "simplification de la vie économique" après un ultime vote du Sénat :

- suppression controversée des "zones à faibles émissions" (ZFE) qui permettait pourtant d'améliorer la qualité de l'air.
- Assouplissement du dispositif Zéro artificialisation nette des sols (ZAN), qui permet de ne pas comptabiliser les vieux projets comme le Lyon / Turin.
- Le texte de loi prévoit aussi d'étendre aux "projets d'infrastructures", et plus simplement aux "projets industriels", la possibilité de **bénéficier par décret et sous condition du statut de "projet d'intérêt national majeur"**.
- Le texte entend aussi **circonscrire la fenêtre de contentieux autour des autorisations environnementales de ces projets**, en les faisant intervenir plus tôt, pour éviter des situations similaires à l'A69, où les travaux étaient largement entamés avant l'interruption.
- La version adoptée prévoit la suppression d'une vingtaine d'instances consultatives et agences. Les parlementaires ont aussi prévu de rendre facultatifs les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser).

Dans ce contexte incertain les associations environnementales comme GRENE doivent continuer à jouer un rôle crucial en compensant le recul des lois environnementales par des actions concrètes, une sensibilisation accrue et une collaboration avec divers acteurs pour protéger la biodiversité et l'environnement.

Ce que nous avons constaté cette année, c'est que nous sommes de plus en plus souvent sollicités pour participer à des débats ou des tables rondes, ce qui traduirait une reconnaissance et une importance grandissante des causes que nous défendons.

D'un point de vue financier, GRENE ne dépend pas de subventions et ne vit que par les cotisations de ses membres et des dons que nous recevons.

Ainsi, les éco délégués du Lycée de Pontcharra (environ 25 élèves), ont décidé, de nous verser un chèque de 350 € pour financer nos actions.

Dans le cadre de la RSE, une entreprise nous a fait un don, d'autres se proposeront peut-être, il nous faut donc définir une politique d'acceptation de ces dons. Nous ne pouvons pas les accepter, venant d'entreprises dont l'activité est négative pour l'environnement et les droits sociaux.

Suite à l'impact des canicules et sécheresses sur la forêt, nous pourrions prendre une orientation pour informer de mesures à prendre pour restaurer les espaces touchés par les maladies cryptogamiques et les insectes.

En Chartreuse, il existe encore quelques vieux ormes, la récolte des samares (graines ailées va pouvoir commencer, nous pouvons en redistribuer pour donner une chance à cette espèce qui a disparue de nos paysages, suite l'épidémie de graphiose dans les années 70.